Caride Formation
Notre expertise garante de votre réussite

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Niveau : initial

Conforme aux mesures sanitaires préconisées par l'I.N.R.S.

Durée : 2 journées - 14 heures de face à face pédagogique (présentiel)

PUBLIC	PRE REQUIS	
Tout public volontaire devant à terme exercer la fonction de SST au sein de son établissement	Aucun	

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Nous sommes en mesure de vous proposer un parcours adapté à vos contraintes, n'hésitez pas à nous contacter

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail

METHODES PEDAGOGIQUES	VALIDATION DES ACQUIS	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
Cours basé essentiellement sur la pratique. Conforme au programme de l'I.N.R.S.	Evaluation certificative des compétences SST, conforme au document de référence SST fourni par l'I.N.R.S.	Ordinateur portable Vidéoprojecteur Mannequin adulte / Mannequins Enfant et nourrisson Défibrillateur automatique externe de formation Dispositif de protection individuelle Plan d'Action Prévention + pictogramme. » Matériel d'entretien du matériel

Support	Ce qu'il faut savoir
Livret INRS dématérialisé Edition INRS ED 4085	• Au-delà de 10 participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. • En dessous de 4 participants, la session ne pourra avoir lieu • La certification est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois. • Eligible au CPF : 237259

PROGRAMME

Présentation du groupe

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
Identifier le cadre juridique du rôle du SST
Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

Protéger de façon adaptée
Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
Identifier les dangers persistants et reprérer les personnes qui pourraient y être exposées
Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi même

Examiner la victime
Rechercher suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
Reconnaître les autres signes affectant la victime
Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
Définir les différents éléments du message d'alerte
Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi même

Secourir la victime de manière appropriée
Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Situer son rôle SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
Proposer, si possible, des pistes d'amélioration